



Syndicat d'Apiculture

L'abeille de la Drôme et de l'Ardèche

Appel a cotisation et assurance « L'Abeille de la Drôme et de l'Ardèche »

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons reçu le 24 décembre dernier un courrier de l'UNAF nous précisant les nouvelles modalités juridiques concernant les adhésions au contrat groupe visant les assurances ainsi que l'éco contribution. Nous devons donc intégrer deux paragraphes pour que chaque adhérent soit prévenu qu'il s'engage, en souscrivant au contrat groupe, à lire les conditions générales sur le site de l'UNAF. Les paragraphes sont les suivants :

1° « Je confirme avoir pris connaissance des CGV/CGU Adelphe depuis le site unaf-apiculture.info, dans le cadre de ma mise en conformité. »

2° « Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de la date de réception du règlement par l'UNAF jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En adhérant au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance Groupama sur le site Internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info. Les attestations d'assurances seront envoyées par Groupama dans le mois suivant l'adhésion. »

La date de notre prochaine assemblée générale n'étant pas encore fixée, les convocations viendront très prochainement.

Vous trouverez donc en page deux l'appel à cotisation pour assurer vos ruches ainsi que l'abonnement aux différentes revues apicoles. Malheureusement, les différentes formules négociées par l'UNAF auprès de Groupama ont cette fois ci augmenté de manière significative (18 et 22 %) par rapport à l'année dernière.

J'ai donc téléphoné à Paris pour comprendre cette différence, et l'on m'a expliqué que Groupama ne s'est pas gêné au cours de la négociation pour faire valoir qu'il n'y a bientôt plus que leur compagnie qui veut bien assurer nos ruches.

Les adhésions au syndicat et assurances (selon la formule de votre choix), sont toujours à envoyer par courrier à notre trésorier Alain CHARRE, 290 route des petits Robins, 26250 LIVRON SUR DROME.

Attestation d'assurance : Je rappelle que les attestations, y compris pour les foires et marchés, ne sont pas envoyées de manière systématique, sauf demande expresse auprès du président contact@fredbourgeaud.com 06 88 59 81 91. Pensez à me préciser le nombre de ruches et la formule choisie pour faciliter la tâche lors de votre demande.

Pour votre comptabilité : pensez à conserver une photocopie de votre formulaire de demande d'adhésion et assurances complété, avant de nous le retourner.

Le Président
Frédéric BOURGEAUD

SYNDICAT D'APICULTURE « L'Abeille de la Drôme et de l'Ardèche »

COTISATIONS-ABONNEMENTS-ASSURANCES 2025

(Ecrire lisiblement SVP)

NOM et PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE : Nombre de ruches.....
ADRESSE MAIL :

1. Cotisation syndicale 2025 :

a) Moins de 75 ruches : **34** euros (revue abeilles et fleurs incluse)

a') 75 ruches et plus : **89** euros (revue abeilles et fleurs incluse)

Cotisation juridique obligatoire: (défense des grandes causes apicoles)

b) 0,15€ / ruches : x 0,15 € =€ Cotisation = (a ou a') + (b) : (1)

2. Assurances : Nota, aucune formule ne couvre les maladies, empoisonnements et intoxications

Formule I : Responsabilité civile, défense pénale et recours (280€ de franchise)

Si nombre de ruches < 75 → offert par votre syndicat

Si nombre de ruches ≥ 75 → 0,10€/ruches : x 0,10 = € (2)

OU, Formule II Formule I+ dommages subis par vos ruches suite à : Incendie/explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport, **Franchise : 228 €**- Catastrophes Naturelles : **Franchise légale- Vol et vandalisme : Franchise : 10% avec un minimum de 200 €**

1,60€/ruches: x 1,60 =€ (2)

Remboursement ruche, du 01/10 au 28/02 112.50€, du 01/03 au 30/09 150€

OU, Formule III Formule II incluant un remboursement bien supérieur (franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 200€ pour vol, détérioration et acte de vandalisme)

2,70€/ruches: x 2,70 =€ (2)

Remboursement ruche, du 01/10 au 28/02 187.50€, du 01/03 au 30/09 250€

3. Abonnements :

a.	Abeilles et fleurs (UNAF)	Incluse	
b.	L'abeille de France (SNA)	31 euros	€
c.	La santé de l'abeille (FNOSAD)	24.00 euros	€
			Total Abonnements :(3)

4. Redevance Eco-Emballages : (pour les apiculteurs qui vendent du miel en pots)

0,10€ / ruche : x 0,10 € =€ (4)

TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4) :-----€

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du syndicat « L'abeille de la Drôme et de l'Ardèche » et adressé au trésorier :

Mr Alain CHARRE, 290 route des petits Robins, 26250 LIVRON SUR DROME.

Attention les attestations d'assurance y compris pour les foires et marchés ne sont pas envoyées de manière systématique, sauf demande expresse auprès du président Mr Frédéric BOURGEAUD contact@fredbourgeaud.com 0688598191.

D'autre part, pour votre comptabilité, pensez à faire une photocopie du présent document, complété, et avant de nous le retourner.

Les assurances des ruches prennent fin chaque 31 décembre quel que soit la date du paiement des cotisations.